

Segmentation Produit

Protection Juridique Legal Village

www.legalvillage.be



C'est si facile de
bien s'entendre.

Legal Village Family

Véhicule particulier

FORMULE : FULL

TYPE : le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

USAGE : l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

SINISTRALITÉ PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

Vie privée

FORMULE : Secure, Secure +, FIX (la formule détermine l'étendue des garanties)

SINISTRALITÉ PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

Habitation

FORMULE : Secure, Secure +, FIX (la formule détermine l'étendue des garanties)

TYPE HABITATION : principale, secondaire, autre Belgique, autre étranger (la nature et le lieu de la résidence influence la tarification)

TYPE HABITATION : influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types d'habitation

01. Maison unifamiliale

02. Appartement

12. Maison multifamiliale

Les caractéristiques propres des biens à assurer tels usage, éléments architecturaux, valeur, dimensions, ... ce critère se justifie par le fait que, sur base des statistiques, il est démontré que ces éléments ont une influence sur la fréquence ou la gravité des sinistres futurs.

SINISTRALITÉ PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

Legal Village Business

PJ Professionnelle

FORMULE : Compact Pack, Taylor Pack, All Risk, All Risk & Fiscal (la formule détermine l'étendue des garanties)

CLASSE DE PROFESSION : la classe de profession détermine l'exposition au risque, toutes les professions ne sont pas exposées de la même façon

NOMBRE DE TRAVAILLEURS : le nombre de travailleurs détermine l'exposition au risque, la taille de l'entreprise influence l'exposition au risque

SINISTRALITÉ PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

Véhicule entreprise

FORMULE : FULL, FIX avec ou sans rapatriement

TYPE : le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

USAGE : l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

SINISTRALITÉ PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

